

Projet de construction de la Maison de Quartier de Velotte - Adoption de l'Avant-Projet Sommaire - Demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Au début de l'année 2000, la Ville de Besançon décidait d'engager les études pour la création d'une Maison de Quartier à Velotte.

Par délibération en date du 3 juillet 2000, le Conseil Municipal a approuvé le programme sommaire, retenu la candidature de l'Architecte Mme BOURGEOIS sur moyens, compétences et références, mandataire du bureau d'étude Tout Corps d'Etat BLONDEAU INGENIERIE et autorisé M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre.

Le Maître d'Ouvrage s'est par ailleurs entouré d'un programmiste, le Cabinet GPCI, d'un contrôleur technique, SOCOTEC, d'un bureau d'étude de sol, SOLEN.

L'opération de construction de la Maison de Quartier fait l'objet d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Parmi les 14 cibles définies par la démarche Haute Qualité Environnementale, le maître d'ouvrage a choisi d'en privilégier 7, à savoir :

- 1) Cible 1 : Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat
- 2) Cible 2 : Choix intégré des procédés et produits de construction
- 3) Cible 4 : Gestion de l'énergie
- 4) Cible 7 : Entretien et maintenance
- 5) Cible 10 : Confort visuel
- 6) Cible 9 : Confort acoustique
- 7) Cible 3 : Chantier à faible nuisance.

De plus, une démarche participative accompagne cette opération avec la présence de représentants d'associations.

Le programme initial de travaux validé par la délibération du 3 juillet 2000, est défini comme suit :

- la construction de la Maison de Quartier de Velotte se fera sur un terrain situé entre le terrain de football Henri Joran et le Chemin des Journaux

- la construction de 4 vestiaires (les 2 vestiaires situés dans le bâtiment préfabriqué seront démolis).

La surface totale utile validée est de 764 m².

Ce programme est complété par la construction de 30 places de parking dont 4 places réservées aux personnes à mobilité réduite sur le terrain adjacent.

L'aménagement de cette aire de stationnement pour les véhicules ainsi que la création d'une aire pour bibliobus seront étudiés au cours de l'année 2002 par les services municipaux.

ESTIMATION PREVISIONNELLE :

Le montant estimatif de l'opération est le suivant :

ETUDES :

| | | |
|---|---------------|--------------------|
| - Honoraires programmistes, BET + Maîtrise d'oeuvre, Contrôle Technique, Coordonnateur SPS, étude de sol | 300 000 F TTC | (198 183,72 € TTC) |
|---|---------------|--------------------|

TRAVAUX :

| | | |
|--|------------------------|-----------------------------|
| - Estimation des travaux | 7 000 000 F TTC | (1 067 143,12 € TTC) |
| - Aménagement des aires de stationnement | 500 000 F TTC | (76 224,51 € TTC) |
| TOTAL | 8 800 000 F TTC | (1 341 551,35 € TTC) |

Des options seront proposées dont l'étude d'une chaufferie bois ainsi qu'une production d'eau chaude solaire.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Décembre 2001 : Validation APD et dépôt PC
- Avril 2002 : Dossier de consultation des entreprises - Consultation
- Juin 2002 : Choix des entreprises - notification des marchés - délivrance des ordres de service
- Septembre 2002 : Début des travaux
- Durée des travaux : 12 mois (Livraison fin d'année 2003)

Un crédit de 500 000 F (76 224,51 € TTC) figure au Budget Primitif 2001.

La Commission Patrimoine réunie le 28 novembre 2001 a émis un avis favorable à ce projet.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'Avant-Projet Sommaire et le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux après appel d'offres, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2001 et suivants,
- solliciter les subventions de l'Etat (dont l'Avenir Territoire Saône Rhin), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de l'ADEME qui seront inscrites par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes sur l'imputation 90.422.1321/1322/ 1323/1325.623.33000 et en dépenses sur l'imputation 90.422.2313.623.33000.

«Mme Françoise BRANGET : Je trouve que c'est parfait, c'est une très bonne chose qu'on construise une maison de quartier à Velotte parce qu'il n'y en avait pas et qu'on en avait fortement besoin.

M. LE MAIRE : S'il y en avait une, on n'en construirait pas une autre, c'est clair.

Mme Françoise BRANGET : D'accord, mais il y a d'autres quartiers qui n'ont pas de maison de quartier.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

Mme Françoise BRANGET : Effectivement, on a parlé des conseils de quartiers, je fais un rapprochement avec les propos tenus tout à l'heure. Vous avez à Velotte 1 837 habitants, enfin il y en a peut-être un peu plus maintenant et dans la Boucle 10 000 habitants. Et les habitants de la Boucle réclament à cor et à cri une maison de quartier depuis des années. J'ai eu personnellement à faire à la Ville un courrier en tant que responsable de la commission cadre de vie, patrimoine et il y a tout un historique à cette demande parce que M. SCHWINT, quand on lui en avait fait la demande, nous avait répondu : aide-toi et la mairie t'aidera. Voilà la réponse qu'il nous avait faite.

M. LE MAIRE : Je dis aussi ça depuis des années.

Mme Françoise BRANGET : Là c'était M. SCHWINT qui l'avait dit.

M. LE MAIRE : On a beaucoup de points communs vous savez, Robert SCHWINT et moi.

Mme Françoise BRANGET : Aussi, on s'est pris en charge à l'intérieur du conseil de quartier, on a fait toute une enquête sur la ville, qui est quand même sacrément intéressante...

M. LE MAIRE : C'est une consultation donc...

Mme Françoise BRANGET : ... ce n'est pas une consultation, c'est une enquête sur l'opportunité d'une maison de quartier, qui pourrait la fréquenter et qui pourrait prendre en charge certaines activités et nous avons affiché tout de même une belle réussite parce que nous avons -parce que ça c'était il y a déjà un an ou deux- 55 personnes prêtes à prendre en charge des activités. Et d'ailleurs je vous les ai fait parvenir, donc nominativement, etc. toute une liste avec la danse, la gymnastique, le soutien scolaire, le judo, toutes les activités possibles qui pouvaient du jour au lendemain être mises en route, non pas les personnes intéressées parce qu'il y a toujours des personnes intéressées mais qui sont plus ou moins là quand c'est construit, mais là c'était des personnes mobilisables tout de suite. Je vous ai fait un courrier et effectivement je n'ai pas eu de réponse, j'ai contacté Mme PRESSE puisque mon courrier a été transmis à la responsable des conseils de quartier et j'ai reçu une réponse dernièrement où on me dit que la maison de quartier n'est pas une priorité et n'est pas d'actualité. Par contre, je vous rappelle quand même qu'au début de cette année, vous étiez alors en campagne électorale, vous avez promis aux habitants de la Boucle une maison de quartier. Vous aviez même dit qu'il ne devrait pas être difficile de trouver au centre-ville des locaux pour une maison de quartier...

M. LE MAIRE : Et je le maintiens.

Mme Françoise BRANGET : ... une subvention de 400 000 F a été demandée au Ministère de l'Intérieur, c'est ce que vous aviez dit et la réponse qui nous a été faite.

M. LE MAIRE : Je le confirme.

Mme Françoise BRANGET : Mais maintenant c'est l'arlésienne, cette maison de quartier ! Va-t-on l'avoir un jour ?

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre, Madame BRANGET, que d'abord on ne juge pas de la pertinence d'une maison de quartier en comptant le nombre d'habitants qu'il y a dans un quartier. Et notre objectif n'est pas d'opposer les quartiers qui ont des maisons de quartier et ceux qui n'en ont pas, c'est de couvrir à terme la ville d'un réseau de maisons de quartier. Vous savez très bien, comme moi, qu'une maison de quartier coûte aux environs de 8 à 10 MF, qu'il faut donc déjà trouver un lieu pour l'implanter et ensuite des financements. Il faut aussi que nous fassions le recensement des besoins et des locaux existants. Si vous voulez m'entendre dire que je pense qu'il faut une maison de quartier au centre-ville, en fait des locaux au centre-ville, je vous réponds très clairement ce que j'ai toujours répondu que oui, certainement, il en faut. Mais nous sommes aussi en train de mettre des priorités, il y a Velotte, nous allons inaugurer prochainement l'agrandissement de Saint-Ferjeux, il y a un problème qui est posé aux Montboucons, il y a des problèmes de sécurité je crois à Bregille, nous avons fait la maison de quartier de Saint-Claude, il y a aussi la maison aux Tilleroyes, le quartier de Planoise n'a pas, lui non plus, avec ses 22 000 habitants, de maison de quartier si ce n'est une salle, la salle Mandela de 50 à 60 m². Il y a donc des besoins. Malgré tout ce que nous avons ouvert comme salles sur Besançon -il y en a un nombre incalculable ; il y a toujours des besoins. Pourquoi y a-t-il ces besoins sur la Ville ? Mais parce qu'il y a ici à Besançon une intense vie associative et on ne peut que s'en féliciter.

Donc le problème de la maison de quartier du centre-ville, ce n'est pas quelque chose que l'on évacue comme ça mais je crois que dans le budget de l'année prochaine, nous n'en avons pas la possibilité. Il faut regarder quels sont les vrais besoins, il n'y a pas forcément les mêmes besoins au centre-ville qu'il peut y avoir à Montrapon, à Palente, aux Orchamps, ou à Planoise. Il faut qu'on évalue tout ça. J'entends bien que vous avez fait un très bon travail, Madame BRANGET -pas vous mais vous y avez participé au niveau de la commission- mais on ne peut pas prendre tous les problèmes en même temps. On ne peut pas créer 5 ou 6 maisons de quartier sur la ville en même temps, donc effectivement nous allons regarder cela avec une attention toute particulière.

M. Éric ALAUZET : Je crois qu'avec tous les projets que le Maire vient d'énoncer, il y a vraiment du travail et il me semble qu'il faudrait que les habitants aient quelques repères et que la nécessité peut être justement d'évaluer sur chacun des quartiers le besoin réel. Il n'est pas forcément nécessaire de construire des bâtiments neufs, on peut peut-être utiliser des bâtiments existants, surtout avec les restructurations qui s'annoncent notamment sur les écoles...

M. LE MAIRE : Eric ALAUZET a raison de le dire, bien sûr.

M. Éric ALAUZET : ... Je crois qu'il faudra vraiment hiérarchiser les projets, et le dire aux habitants... eh bien voilà, si c'est dans 5 ans, c'est dans 5 ans mais au moins on sait où l'on en est. Je crois qu'avec une enveloppe annuelle de 5 MF par an, on pourrait, à l'échelle du mandat, déjà répondre à un bon nombre des demandes faites dans les quartiers.

M. LE MAIRE : C'est ce qui est prévu, tu le sais très bien.

M. Éric ALAUZET : C'est pour cela que je le rappelle.

Mme Françoise BRANGET : Vous parlez d'évaluer les besoins, mais les besoins existent depuis de très nombreuses années, il faut peut-être les hiérarchiser, mais je me souviens il y a vingt ans j'emmenais mes enfants à la maison de quartier de Palente ou de la Grette et c'est toujours le cas pour toutes les familles au centre-ville. Donc il y a des besoins et je ne vois pas pourquoi il faut les lister. Quand vous avez 10 000 habitants, vous avez fatalement beaucoup de familles et beaucoup d'enfants, parce que ça s'adresse effectivement en premier lieu aux enfants, mais vous avez des retraités au centre-ville, et donc il y a un réel besoin. Et s'il y a besoin de faire une étude pour évaluer les besoins, je peux y répondre et vous dire quels sont les besoins.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je ne peux quand même pas vous laisser dire qu'au centre-ville c'est absolument désert. Il y a quand même un certain nombre de salles qui servent à des associations, entre autres aux clubs du troisième âge, il y a quand même des locaux au centre-ville. Qu'il y ait besoin d'un local peut-être plus spécifique par rapport au comité de quartier, à votre association, certainement. Je rappelle quand même que dans le quartier du centre-ville, la Ville de Besançon a fait un certain nombre d'opérations et a investi déjà beaucoup d'argent et c'est normal. Nous avons envisagé des locaux du côté de la rue Lecourbe, près du Théâtre Bacchus, et Eric ALAUZET le disait et c'est vrai, dans le cadre de la restructuration de nos écoles, il y a aussi des locaux qui vont inévitablement se libérer car vous savez qu'on est passé de 16 000 à 9 000 élèves. Donc il y aura forcément des locaux qui vont se libérer et la bonne gestion des deniers publics c'est aussi, lorsque des locaux se libèrent, de les utiliser.

Oui, il y a des besoins de locaux au centre-ville, j'en conviens, oui cette demande sera prise en compte mais je ne peux pas vous dire quand, si c'est l'année prochaine ou l'année suivante mais Paris ne s'est pas fait en un jour et les maisons de quartier de Besançon ne se sont pas toutes faites en un jour, mais je pense que par rapport à la moyenne nationale nous ne sommes certainement pas trop en retard et nous avons un programme, chaque année, de 4 ou 5 millions. La Maison de Quartier de Velotte, on en parlait déjà quand j'étais adjoint à la vie associative en 1983, donc ça a mis du temps et j'espère qu'on ira plus vite pour la maison de quartier du centre-ville. Mais il y a eu des demandes et les habitants ont compris qu'on ne pouvait pas tout faire. Saint-Ferjeux a été faite, elle, en plusieurs tranches».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.